## DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



## REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité VILLE DE PARMAIN RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 4 octobre 2024

## Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le : JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 19h15 Salle Louis Lemaire

## L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024,
- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
- 1. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE opération de construction en VEFA de 32 LLS programme Pissarro, sis rue du Val-d'Oise emprunt Caisse des Dépôts et consignations
- 2. Contrat Hortésie
- 3. Décision modificative du budget fongibilités des crédits
- 4. Ouverture des crédits d'investissement 2025
- 5. Passage au compte financier unique (C.F.U.) au 1er janvier 2025
- 6. Adhésion au groupement de commandes du C.I.G. pour la reliure des actes administratifs,
- 7. Rapport relatif aux mutualisations de services et bilan annuel 2023 (C.C.V.O.3.F.)
- 8. Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) CCVO3F
- 9. Convention de mise en place et de gestion de feux tricolores dits « récompense » avec le Conseil Départemental du Val d'Oise.

- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts